La neige accusatrice

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **35 (1963)**

Heft 3

PDF erstellt am: **26.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-125425

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

La neige accusatrice

La neige qui est tombée durant tout cet hiver aura incité beaucoup d'automobilistes à se livrer à des réflexions désabusées, fondées sur des constatations objectives. Elle a en effet trahi ces «voitures-ventouses» que leurs propriétaires, prenant la voie publique pour un garage, laissent des jours durant immobiles dans les rues ou parcs sis à l'intérieur de nos cités.

Révélatrice d'un phénomène qui s'aggrave de mois en mois, la neige s'est faite aussi accusatrice. Elle aura permis aux observateurs de constater dans quelles villes les autorités se moquent du problème du stationnement comme poisson d'une pomme ou, à tout le moins, n'ont pas su lui trouver un semblant de solution. Nous n'avons malheureusement pas eu le loisir de procéder à une véritable enquête, qui eût nécessité de longs déplacements et de fastidieux calculs. Aussi nous abstiendrons-nous de distribuer nommément l'éloge ou le blâme. Il nous suffira de dire qu'à Genève, à la fin du mois de février, nous avons vu, dans de nombreuses rues proches du centre, quantité de voitures recouvertes encore d'un manteau blanc. Elles n'avaient donc pas circulé depuis les dernières chutes de neige.

On voudrait que pareilles constatations appartiennent bientôt au passé, car la situation est devenue intolérable. Les rues et les parcs de stationnement des grandes villes devraient être exclusivement réservés à ceux qui ont besoin de leur véhicule pour leur activité professionnelle et non servir de garage gratuit aux automobilistes du dimanche. A l'intention de ces derniers, il faudrait créer à la périphérie – mais si possible à proximité de lignes de tram ou d'autobus – de vastes places de stationnement qui, au besoin, pourraient être clôturées et gardées. Il y a longtemps que cela aurait dû être fait, et plus on attendra, plus ça coûtera cher.

On objectera en vain que des mesures ont déjà été prises. Certes, des «zones bleues» ont été créées dans la plupart des grandes villes. Elles ont leur valeur dans les quartiers commerciaux, soit, d'une manière générale, au cœur même des cités. Toutefois si – comme cela se produit le plus souvent – le stationnement limité à une heure ou deux pousse les propriétaires de «voitures-ventouses» à les abandonner pour une durée indéterminée dans les quartiers jouxtant les «zones bleues», le problème n'est en aucune façon résolu. L'encombrement est simplement transféré d'un endroit à un autre, sans profit pour ceux dont l'automobile n'est pas un objet de luxe, mais un moyen de locomotion indispensable, voire un instrument de travail. C'est tellement élémentaire que nous éprouvons quelque gêne à l'écrire, mais le manque d'imagination et l'inaction de certaines autorités cantonales ou municipales nous y contraint.

D'aucuns se demanderont peut-être pourquoi nous traitons ce thème dans *L'Ordre professionnel*. Poser la question, ce serait avouer dans le même temps que l'on méconnaît l'importance économique du problème.

L'anarchie qui règne en matière de circulation et le manque de places de stationnement portent un préjudice direct, et grave, aux chefs d'entreprise et aux membres des professions libérales, parmi lesquels se recrutent la majorité de nos lecteurs. Qu'on veuille bien penser, par exemple, aux pertes de temps et aux frais supplémentaires (consommation d'essence et usure) provoqués par les embouteillages et par l'encombrement des places de stationnement! Pour tous les chefs d'entreprise qui ont le souci d'effectuer des livraisons, pour les médecins, pour les professeurs enseignant dans différentes écoles, pour tous ceux que leur métier oblige à de fréquents déplacements, la situation est devenue réellement catastrophique. Qu'on pense aussi au temps perdu par ceux qui quittent leur travail pour déplacer leur voiture laissée en stationnement limité, et aux accrochages toujours plus fréquents, et à la fatigue nerveuse supplémentaire! D'énormes sommes sont ainsi gaspillées.

Le remède, qui ne sera sans doute pas une panacée – mais il est un peu trop commode de rester inactif sous le prétexte qu'on n'atteindra pas la perfection – consiste à chasser les «voitures-ventouses» hors des zones urbaines, de façon à faire de la place pour ceux qui utilisent leur véhicule quotidiennement et par nécessité. Il ne s'agit nullement d'avantager certains automobilistes au détriment d'autres, mais de chercher une solution à un problème dont les aspects économiques sont extrêmement importants. La plupart des chefs d'entreprise, des commerçants, des artisans, des membres de professions libérales pourraient en parler en connaissance de cause.

Si les autorités responsables ne prennent pas rapidement les mesures qui s'imposent, on peut être assuré que le mécontentement, déjà grave, ira croissant et qu'il se manifestera sur le plan politique... si ce n'est déjà chose faite.

Extrait de *L'Ordre professionnel*.